

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Procès Verbal de la séance du mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2014

Le Conseil d'administration, légalement convoqué en application du code général des collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Guy SAUVAGE de BRANTES, le Président, le mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2014 à dix huit heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du CCAS,
2. Mise en place des missions du CCAS,
3. Actions 2014-2015 :
  - bons de Noël 2015,
  - repas des anciens,
  - animations, etc...
4. Informations et points divers.

#### Sont présents:

Monsieur Guy SAUVAGE DE BRANTES, Madame Eliane BALLON, Madame Céline BELLOY, Madame Catherine BESNIER, Madame Annick GOUJON, Madame Brigitte NAUDIN, Madame Sophie SOETAERT, Monsieur ALAIN DROUET, Monsieur Daniel LEVILLAIN,

#### Excusés :

Madame Emmanuelle CREPIN, Monsieur Franck SALGÉ.

Secrétaire de séance: Madame Céline BELLOY, Carole DOMON, secrétaire de mairie, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire, en application de l'article L 212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint avec les présents Monsieur le Président ouvre la séance.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants et aussi aux anciens.

Il rappelle les objectifs du CCAS (Centre Communale d'Action Sociale) dans ces domaines de compétences : activités intergénérationnelles, aide sociale.

Sont énumérées toutes les actions déjà réalisées sur la commune : randonnée du printemps, ciné-goûter, ludothèque, atelier des chutes, atelier Eureka, après-midi récréatif, repas de Noël.

#### Délibérations

##### Objet: BONS DE NOEL 2015 - DE 2014 005

Monsieur le Président après avoir exposé les modalités actuelles d'attribution des bons de Noël pour les personnes du troisième âge ;

Considérant le nombre peu important de personnes participant au repas de Noël ;

Considérant qu'il y a lieu de favoriser l'attribution des bons de Noël pour tous et d'instaurer le principe d'équité ;

Considérant qu'il ne faut pas couper les amitiés autour du repas annuel du CCAS ;

Le président propose :

- d'une part, le montant des bons de Noël seront de 20 € par personne (quatre bons de 5 € par personne) et par an.
- d'autre part, 2 dates seront proposées pour organiser un repas à l'Ô 'berges de la Dêmée suivant le nombre de personnes à partir de 70 ans souhaitant y participer. La participation au repas sera payée par chaque participant soit avec les bons de Noël distribués, soit par tout autre moyen de paiement à leur convenance.

Les inscriptions seront enregistrées par le service du Centre Communal d'Action Sociale.

**CCAS de la commune de LES HERMITES**

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

**DECIDE** de l'attribution des bons de Noël de 20 € (quatre bons de 5 € par personne) par personne à partir de 70 ans.

**DECIDE** d'organiser un repas à l'O'berges de la Dêmée. Suivant le nombre de personnes à partir de 70 ans souhaitant y participer, plusieurs dates leur seront proposées. La participation au repas sera payée par chaque participant soit avec les bons de Noël distribués, soit par tout autre moyen de paiement à leur convenance.

**Résultat du vote : Adoptée**

**Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0**

**Abstention : 0 Refus : 0**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 28/10/2014, de l'affichage le et de la notification le 28/10/2014  
 PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 28/10/2014  
 037-2637012.6-20141001-0E 2014 005-IDE

**Informations et points divers**

Céline BELLOY fait remarquer que le défibrillateur n'est pas bien signalé, un affichage adéquat serait utile.

Madame GOUJON demande si une formation sur l'utilisation du défibrillateur pourrait être organisée. Nous contacterons les pompiers ou le conseil général pour prévoir des dates.

Madame SOETAERT souhaiterait l'organisation d'une réunion sur le système d'appel à l'aide en cas de problème, la présentation du CCAS et les missions de l'assistance sociale.

Cinéma et école d'autrefois : le mercredi 29 octobre de 15 h à 17 h.

Deux dates seront proposées pour le repas de Noël à l'Ô'berges de la Dêmée.

Fête des crêpes :le mercredi 18 février 2015

Ciné-goûter : le mercredi 4 mars 2015

La randonnée du printemps : le mercredi 29 avril 2015 à 14 h 30

Les bons de Noël seront distribués par les membres du CCAS.

Prochaine séance pour le budget sera organisée début janvier.

La séance est levée à 19 h 30

**TABLE RECAPITULATIVE par date**

	DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
1	01/10/2014	DE_2014_005	BONS DE NOEL 2015	64-65

**TABLE RECAPITULATIVE par objet**

	DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
1	01/10/2014	DE_2014_005	BONS DE NOEL 2015	64-65